

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 05 ET 6 OCTOBRE 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**AVISU NANT'A U SCHEMA DIPARTIMENTALE D'ANALISI
È DI CUPERTA DI I RISICHI DI A CIRCUSCRIZZIONE
AMMINISTRATIVA DI CISMONTE - SDACR**

**AVIS SUR LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET
DE COUVERTURE DES RISQUES DE LA
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE HAUTE-CORSE
- SDACR**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'article L. 1424-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose « qu'un schéma départemental d'analyse et de couverture des risques dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doivent faire face les services d'incendie et de secours dans le département, et détermine les objectifs de couverture de ces risques par ceux-ci ».

Ce Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR), pour la circonscription administrative de Haute-Corse, est élaboré sous l'autorité du Préfet par le Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse (SIS 2B). Il est défini tous les cinq ans et est arrêté par le Préfet, après avis de la Collectivité de Corse, et avis conforme du conseil d'administration du SIS 2B.

L'article L. 1424-2 du CGCT attribue au SIS les missions suivantes : la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Le SIS concourt également avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Le présent projet de SDACR a pour objectif de définir un cadre pour l'action du SIS 2B sur son ressort géographique. Il recense et qualifie les risques afin de fixer une stratégie de réponse opérationnelle à appliquer sur l'ensemble du territoire du Cismonte. A cet effet, il valide d'une part, l'organisation territoriale permettant d'assurer un premier service public d'urgence de proximité y compris dans les zones les plus éloignées des pôles urbains et, d'autre part, il ouvre le champ à la volonté politique de territorialisation des deux SIS, dont les travaux ont d'ores et déjà débuté.

Le SDACR 2006 a constitué l'un des premiers documents structurants pour le SIS de la Haute-Corse après le processus de départementalisation. Sa réalisation s'est concrétisée par trois documents cadres :

- Le SDACR relatif au « *risque courant* »,
- Le SDACR relatif au « *risque particulier feux de forêts* », au regard de l'importance et du fort impact de ce danger,
- Le SDACR relatif aux « *autres risques particuliers* ».

A l'époque, le SDACR avait défini plusieurs objectifs associés à une multitude de préconisations. Un certain nombre d'objectifs ambitieux ont été réalisés depuis 2006 (implantation et classification des CIS, armement en véhicules et en personnels, occupation du terrain, etc.), d'autres objectifs n'ont été que partiellement atteints (attaque des feux naissants, lutte et coordination, renforcement des synergies avec le SIS 2A et l'UIISC, etc.). Concernant les préconisations, certaines ont été mises en

œuvre depuis 2006 et d'autres n'ont pas encore été menées à terme (partenariat avec la CCI, conventions avec les compagnies de transports, etc.).

Le projet de révision du SDACR a débuté en 2021. Son élaboration a suivi les recommandations du nouveau guide méthodologique des SDACR dit de « *nouvelle génération* » publié par la Direction Générale de la Sécurité Civile et la Gestion de Crises (DGSCGC) en 2020. Ce document stratégique est construit pour améliorer l'efficacité de l'organisation des secours en cohérence avec l'ensemble des schémas et documents afférents en la matière :

- Le Contrat territorial de réponse aux risques et aux effets potentiels des menaces (COTRRIM) ;
- Le Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) ;
- Le Projet régional de santé Corse ;
- Les Dispositions spécifiques de l'organisation de la réponse de sécurité civile (DS ORSEC) ;
- Le Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies (PFFENI) ;
- Le Plan d'Aménagement de développement durable de la Corse (PADDUC) .

Le SDACR analyse les risques et les menaces de deux types :

- **Les risques courants** comprennent le secours et l'assistance à personne, l'incendie, les feux d'espaces naturels, le secours routier et les opérations diverses. Plusieurs facteurs expliquent l'augmentation constante des interventions en risques courants d'année en année : vieillissement de la population, croissance exponentielle de la population en saison estivale, part importante de carences ambulancières, etc. ;
- **Les risques complexes** comprennent les risques naturels, les risques technologiques, les risques sanitaires, les risques potentiels et menaces (par exemple, menace terroriste). L'augmentation des épisodes météorologiques extrêmes - de plus en plus intenses et fréquents, et irréguliers de surcroît - conduisent à accroître les risques multidimensionnels.

Le SDACR 2023-2027 définit ainsi un certain nombre de préconisations à initier dans les cinq ans pour optimiser les réponses aux risques répertoriés. Ces dernières sont réparties selon plusieurs thématiques à savoir :

- Pilotage ;
- Risques courants ;
- Soins et Secours d'Urgence aux Personnes (SSUAP) ;
- Secours Routiers ;
- Incendie ;
- Feux de Forêts et de l'Espace Naturel ;
- Risques complexes anthropiques ;
- Risques complexes naturels ;
- Littoral et zones naturelles.

En outre, il est important de souligner que l'adoption du présent rapport permettra aux Services d'Incendie et de Secours Pumontes et Cismontes de travailler à l'harmonisation de leurs SDACR. Comme je l'ai rappelé dans ma réponse à une question orale relative à la territorialisation des deux SIS en juillet 2023, lors de la

session de l'Assemblée de Corse, il est impératif que les deux établissements disposent de documents actualisés et validés par les autorités pour s'orienter vers une doctrine commune. La comparaison des réponses opérationnelles sur des problématiques semblables doit permettre de prévoir, d'accorder et d'harmoniser les stratégies respectives.

Aussi, le rapport de présentation du projet de SDACR au Conseil d'Administration du SIS 2B indique que 40 préconisations présentent un enjeu territorial ouvrant de manière sous-jacente un axe de travail relatif à l'harmonisation puis l'unification des documents stratégiques et fondamentaux entre le Cismonte et le Pumonte (SDACR, COTRRIM, DDRM, etc.).

Le SDACR est la clef de voûte de l'organisation et du fonctionnement du SIS. Il demeure la référence sur laquelle s'appuieront les autres documents structurants de l'établissement public, comme la convention financière, le projet d'établissement, le règlement opérationnel, l'organisation du corps départemental et les plans pluriannuels d'équipements, de formation et de recrutement.

Le présent projet de SDACR ne propose pas de matrice financière en lien avec les préconisations établies. La stratégie opérationnelle retenue s'inscrira en totale cohérence avec la future convention d'objectifs et de moyens liant le SIS à la Collectivité de Corse. Pour rappel, les contributions de fonctionnement attribuées aux SIS de Haute-Corse et Corse-du-Sud sont passées de 46,549 M€ en 2018 à 52,569 M€ en 2023, soit un taux de croissance moyen annuel de 4,25 %.

A moyen terme, dans le cadre des évolutions institutionnelles à venir, le Conseil exécutif souhaite que la Collectivité de Corse dispose de compétences nouvelles pour co-construire, définir et arrêter le SDACR. De manière analogue, une concertation avec le Préfet et le Gouvernement s'avère aujourd'hui nécessaire pour anticiper la refonte des moyens financiers, humains et matériels indispensables à l'exercice des missions des SIS.

Au regard de la procédure règlementaire de consultation, il vous est proposé d'émettre un avis favorable sur le nouveau Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) présenté par le Service d'Incendie et de Secours du Cismonte.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.